

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 7 juin 2012

Approuvé par le Conseil d'administration du
24 octobre 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 7 juin 2012 à 14h15 à la salle du Conseil à la Faculté des Sciences de l'Université, 2 Boulevard Lavoisier, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDÓ Vice-président du conseil d'administration	Présent
Abdel-Rahmène AZZOUZI	Excusé
Camille BAULANT	Présente
Grégory BLANC	Excusé
Christophe BOUJON	Présent
François BRUSSIEUX	Présent puis procuration à Solène GOURDON
Jacques-Antoine CESBRON	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Procuration à Sylvie DURAND
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYÉ	Présent
Solène GOURDON	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Aurélien OTON	Présent
Sylvain PEZERIL	Procuration à Nathalie SAMIER-DEBSKI
Sandrine POUPET	Absente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Patrick SAULNIER	Procuration à Alain MOREL
Sophie SARAMITO	Excusée
Jean-Luc SINGUIN	Procuration à Hervé CHRISTOFOL
Danielle THOUIN	Procuration à Christian ROBLEDÓ
Muriel VERNEUIL	Présente

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier TACHEAU - Directeur général délégué

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD

John WEBB

Didier LE GALL

Christian PIHET

Jean-Luc CLEDY

Michèle FAVREAU

Daniel SCHAUB

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. Lecture des motions votées en CT	3
1.2. Renouvellement de l'équipe dirigeante du PRES l'UNAM	3
2. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) : avis des ministères concernés	4
3. Charte Université-handicap	5
4. Dispositions budgétaires.....	6
4.1. Adhésion à l'UNF3S (Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport)	6
4.2. Cession immobilière	6
5. Enseignements et vie étudiante.....	6
5.1. Archives ouvertes des travaux universitaires	6
5.2. Convention relative à la délivrance des diplômes en partenariat international entre L'Université Nationale Normale de Taiwan et l'Université d'Angers	6
5.3. Convention entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI»	6
6. Fête de la Rentrée 2012 : dérogation aux règles et critères de recevabilité des projets FSDIE – Question diverse de Mme GOURDON.....	6

◆ **Annexes**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H15. Il remercie le Directeur de la Faculté des Sciences pour son accueil. Il rappelle que l'équipe présidentielle a souhaité que les instances de l'université se réunissent au cœur des composantes. Dans la pratique, il s'est avéré que la délocalisation d'une telle réunion est compliquée à organiser. Il espère pouvoir renouveler l'expérience.

M. SAINT ANDRE annonce les modifications à l'ordre du jour.

1. Informations

1.1. Lecture des motions votées en CT

M. SAINT-ANDRÉ explique que le comité technique a approuvé deux motions relatives à la question du non-renouvellement de postes de contractuels et à la question du jour de carence. Les représentants du personnel élus au comité technique ont souhaité qu'elles soient portées à la connaissance des administrateurs.

Mme LEFRANCOIS et M. HAMARD présentent les motions lues au CT du 26 mars 2012 par l'ensemble des représentants du personnel élus au nom de la FSU, du SNPRESS-FO et du FNEC-FP FO et de l'UNSA :

Sur la question du non renouvellement de postes de contractuels

« L'ensemble des représentant-e-s des organisations syndicales élu-e-s au CT prennent acte positivement de la diminution du nombre de suppression de postes de contractuels. C'est un premier pas mais il en faut un deuxième. Aucune suppression de poste ne doit avoir lieu. »

Sur la question du jour de carence

« L'ensemble des représentant-e-s des organisations syndicales élu-e-s au CT condamnent la mise en place du jour de carence. Ils demandent que l'Université prenne en charge financièrement la perte de salaire liée à la mise en application (rétroactivement au 1er janvier) de cette circulaire. »

M. SAINT ANDRE indique que les motions seront inscrites au procès verbal de ce conseil. Il précise qu'aucune suppression de poste n'a eu lieu à l'Université d'Angers mais simplement un certain nombre de non-renouvellements de contrats à durée déterminée.

1.2. Renouvellement de l'équipe dirigeante du PRES L'UNAM

M. SAINT-ANDRÉ présente l'équipe dirigeante du PRES LUNAM :

Président : Jacques GIRARDEAU

Vice-présidents :

- Patrick CHEDMAIL
- Rachid EL GUERJOUMA
- Antony TAILLEFAIT

M. SAINT ANDRE explique que désormais les présidents seront invités permanents au bureau du PRES s'ils n'en font pas partie statutairement.

M. GIRARDEAU a présenté au CA du PRES les projets du PRES qu'il souhaitait défendre :

- poursuite de la structuration et du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Pays de la Loire : définition de stratégies communes et mutualisation des compétences et des moyens. L'objectif est la mise en place à court terme de modes de gouvernance adaptés à chacune des missions du PRES en tenant compte de l'implication des établissements, dans un esprit de subsidiarité.

- accroissement de la lisibilité et de la visibilité, notamment à l'international, de l'Enseignement supérieur et de la recherche en Pays de la Loire.

Ces actions prioritaires concerneront :

- le soutien financier de l'Etat : dossier de demande de contractualisation déjà déposé
- la révision du projet d'Idex qui avait été déposé avec le PRES Université européenne de Bretagne

Mme GOURDON demande s'il est prévu une représentation étudiante au CA du PRES.

M. SAINT ANDRE explique qu'il y a une représentation étudiante au CA du PRES (1 siège). Cette question

de la représentation des étudiants au sein des instances du PRES sera portée à la connaissance de la nouvelle équipe.

M. DENECHERE précise qu'une représentation plus visible des doctorants au comité d'orientation stratégique du PRES est à demander.

M. HAMARD demande comment sera organisé le retour d'information des actions du PRES au CA de l'université.

M. SAINT ANDRE précise que le conseil d'administration sera informé aussi souvent que possible. Cette communication est indispensable compte tenu de l'impact des décisions du CA du PRES sur l'université.

2. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) : avis des ministères concernés

M. ROBLEDO présente les éléments constitutifs du schéma pluriannuel de stratégie immobilière approuvé sous l'ancienne mandature au CA du 12 janvier 2012. Il reprend des avis des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et des finances (France domaine). En effet, l'approbation formelle du SPSI par le CA nécessite la validation du projet de schéma avec engagement de prise en compte des réserves exprimées.

L'objectif du SPSI est notamment de proposer un outil de gestion de notre parc immobilier.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche émet un avis favorable sous réserve que soient dégagés sur la dotation globale de fonctionnement ainsi que sur les ressources propres de l'établissement les moyens nécessaires pour assurer la maintenance.

Le Ministère des Finances reconnaît la qualité du travail accompli et la bonne implication de l'établissement dans la démarche. Il s'agit d'une base riche pour déployer une politique immobilière plus efficace. Cela étant, il estime que certains espaces gagneraient à être optimisés avant que les opérations de construction ne soient réalisées. Il demande l'élaboration d'un plan de valorisation des surfaces d'enseignement et de recherche. Par ailleurs il considère que des espaces tertiaires notamment (Présidence, et la DEVE) sont sous occupés. Il demande d'élaboration d'un plan de densification. Enfin, selon lui des loyers des surfaces prises à bail sont supérieurs au prix du marché (Tour st Serge) et demande l'optimisation des baux avec renégociation dès que possible.

Des efforts devront être faits ; notamment via la priorisation des travaux comprenant un plan d'urgence de 400 000 € dans les 15 mois puis une autre vague de définition des priorités jusqu'à 5 ans.

Les objectifs sont :

- Un regroupement des services centraux de l'UA sur un même immeuble,
- un scénario de relocalisation du CUFCo,
- mise en sécurité (déjà engagés : 400 000 €),
- réaménagement des berges de Maine,
- axes structurants type tramway,
- un contrat d'intéressement pour une société de fluides (objectifs d'économie),

Les prochains chantiers pour les 5 prochaines années à venir concerneront :

- les transferts de l'IBT, Montéclair, ARES vers l'IRIS et l'institut du végétal,
- 12 m2 par agent environné,
- une plus grande communication des services de locations des salles à l'université.

Concernant les déménagements, M. ROBLEDO indique qu'une partie des équipements existants, notamment les sorbonnes, pourrait être réutilisée.

M. HAMARD demande si les 12 m² par poste imposés par ce schéma prennent en compte les couloirs et les escaliers. Il demande comment rationaliser ces parties.

M. DEROUET indique que ces 12 m² comprennent en fait l'espace environné occupé par l'agent (bureau+espace de convivialité).

M. MOREL estime que certains services centraux sont très denses. Par exemple, les doctorants qui souhaitent s'inscrire se rendent dans un bureau exigu occupé par trois personnes au milieu des dossiers

d'inscription.

M. SAINT ANDRE précise qu'effectivement, en pratique il n'y a pas 12 m² par personne. Néanmoins, une rationalisation de certains espaces est envisageable mais cela nécessite une nouvelle organisation de certains services.

M. FOURCADE demande comment seront prises en compte les salles (hors affectation tertiaire) pour lesquelles on a constaté une sous occupation. L'université a-t-elle envisagé d'ouvrir l'accès à ces salles à d'autres organismes pendant les périodes de sous occupation ?

M. ROBLEDON indique qu'un groupe de travail piloté par le VPCEVU sera chargé de ces questions. Il faudrait dans un premier temps pouvoir bénéficier d'un outil plus fin de planification de l'occupation des salles. Par ailleurs, l'université accueille d'autres organismes, pour des colloques par exemple, lorsqu'elle est sollicitée.

M. SAINT ANDRE évoque la possibilité d'améliorer ce procédé. Non seulement cela permet d'optimiser l'occupation des locaux mais en plus il s'agit d'une source de recettes pour l'université.

M. JONCHERAY constate que d'ici cinq ans, l'université verra son patrimoine passer de 130 000m² à 180 000m², ce qui engendrera des coûts d'aménagement et de maintenance. Ces coûts ont-ils bien été envisagés ?

M. SAINT ANDRE précise que ces aménagements sont inscrits dans le CPER (Contrat de Projet Etat Région).

M. HAMARD demande si une commission du patrimoine immobilier sera créée.

M. SAINT ANDRE indique que le projet est en cours de réflexion. La commission sera proposée lors d'un prochain CA. Elle pourrait se composer du Vice-président du conseil d'administration, de représentants de la communauté universitaire et de personnalités extérieures.

M. BOUJON indique que la modulation du schéma est possible mais qu'elle devra repasser devant les domaines.

M. SAINT ANDRE souhaite une actualisation annuelle de ce schéma.

M. HAMARD rappelle qu'il était envisagé à une époque d'acquérir le centre des congrès.

M. SAINT ANDRE explique qu'il s'agit d'une hypothèse de travail à discuter avec la Ville d'Angers.

Après lecture des réserves exprimées par le MESR et de France domaine, le schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Charte Université-handicap

M. SAINT-ANDRÉ présente la Charte Université-handicap.

Les objectifs de la charte sont :

- consolidation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés ;
- développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- augmentation de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ;
- développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Il rappelle que des pénalités sont prévues pour les établissements ne faisant pas face à leurs obligations de recrutement de personnels handicapés.

Mme SAMIER demande comment l'évacuation des personnes en situation de handicap en cas d'incendie est prévue.

Mme LEFRANCOIS précise que ces personnes doivent être mises en sécurité et que l'alerte doit être donnée aux secours qui disposent de l'équipement nécessaire.

M. HAMARD explique que l'université connaît un véritable problème d'accessibilité pour tous les handicapés. Ce retard d'aménagement représente plusieurs millions d'euros.

M. SAINT ANDRE indique que cette question sera prise en compte dans les nouvelles constructions. Pour les constructions anciennes et en matière de gestion des ressources humaines, l'université ne sait pas accueillir ce type de personnel. Un travail doit être fait pour changer cet état d'esprit.

M. OTON constate que beaucoup d'efforts sont à réaliser à l'égard des usagers en situation de handicap.

M. SAINT ANDRE précise qu'une information est donnée aux familles des lycéens. De plus, les étudiants sont représentés dans le comité de pilotage pour proposer des actions supplémentaires.

L'adhésion à charte Université-Handicap est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4. Dispositions budgétaires

4.1. Adhésion à l'UNF3S (Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport)

M. SAINT ANDRE présente l'UNF3S.

L'adhésion 2012 à l'UNF3S de 12 000€ est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour (6000€ : Université | 1500 € : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé | 4500€ : Faculté de Médecine).

4.2. Cession immobilière

La vente de l'immeuble situé au 128 avenue René Gasnier à ANGERS légué à l'Université d'Angers par Mme ALLIAUME est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5. Enseignements et vie étudiante

5.1. Archives ouvertes des travaux universitaires

Mme CLOT présente le projet d'archives ouvertes des travaux universitaires. Cette ouverture consiste à les mettre en ligne.

M. DENECHERE demande si la question du plagiat a été prise en compte.

Mme CLOT précise que l'engagement a été pris sur le sujet mais un groupe de travail a été constitué pour une réflexion plus poussée.

M. FOURCADE demande quel est le rôle du maître de stage. Comment intervient-il dans la mise en ligne dudit mémoire ? En effet, ces mémoires contiennent des données confidentielles et le maître de stage n'est pas forcément membre du jury. Est-il possible d'ajouter l'autorisation de l'entreprise avant mise en ligne du mémoire ?

Mme CLOT explique qu'en cas de confidentialité, des mesures « d'embargo » transitoire ou définitif sont possibles.

M. MOREL demande si le projet intègre les HDR.

Mme CLOT indique qu'il serait intéressant de les inclure, d'autant que la BU dispose d'outils performants en matière de référencement de publications de recherche.

5.2. Convention relative à la délivrance des diplômes en partenariat international entre L'Université Nationale Normale de Taiwan et l'Université d'Angers

La convention relative à la délivrance des diplômes en partenariat international entre l'Université Nationale Normale de Taiwan et l'Université d'Angers est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5.3. Convention entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI »

La convention entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI » est approuvée à main levée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Fête de la Rentrée 2012 : dérogation aux règles et critères de recevabilité des projets FSDIE – Question diverse de Mme GOURDON

En dérogation aux règles et critères de recevabilité des projets FSDIE et dans le cadre exclusif de l'appel à projet « Fête de la Rentrée 2012 », les projets déposés en commission FSDIE pourront requérir un apport supérieur à 50% de la part du FSDIE.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 25 voix pour et une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H40.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDÓ

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU